

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE BRIEY**

Département de Meurthe & Moselle

Date de la convocation et de l'affichage : 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt deux, le trois novembre, le conseil municipal de la commune nouvelle de *VAL de BRIEY*, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de la commune déléguée de Briey (grands salons), sous la présidence de Monsieur François DIETSCH.

Présents :

ANTOINE Orlane – BARTH Elisabeth – BARUCCI Dino – BEAULATON Rémy – BRAUN Delphine – BRUNETTI Françoise – COLA Véronique – CORNILLE Emmanuel – DE MICHELI Sylvie – DIETSCH François – FORTUNAT André – GIORDANENGO Jacques – HARING Yvette – HIRSCH William – HIRTZBERGER Marie-France – LAVANOUX Jean-Michel – LEONARD Odette – MADINI Véronique – MORELLO Joseph – MUSATO Lydia – PIERRAT Christine – POGGIOLINI Quentin – REINBOLT Fabienne – THUILLIEZ Sylvie – VALES Catherine – WACHALSKI Gilles – WARIN Patrick – ZSCHIESCHE Jean-Philippe.

Absents excusés :

- BENAUD Jean-François donne procuration de vote à POGGIOLINI Quentin
- COLLINET Jean-Luc donne procuration de vote à CORNILLE Emmanuel
- MIANO Jacques donne procuration de vote à DIETSCH François
- THOUVENIN Chantal donne procuration de vote à HIRTZBERGER Marie-France
- CAUSIN Michel

Secrétaire de séance : Christine PIERRAT



01 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA CCOLC ET DEBAT SUR LE RAPPORT

Les services de la CCOLC ont transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le rapport d'activité 2021 de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication de ce rapport aux conseillers municipaux par le maire qui a invité à cette occasion, compte tenu de l'actualité, Monsieur le Président de la CCOLC.

Constatant l'absence de Monsieur le Président de la CCOLC qui s'est excusé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter cette question au prochain conseil municipal.

02 - MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE VAL DE BRIEY ET DEBAT

Au vu des éléments transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal et aux membres du bureau communautaire qui s'est réuni le 25 octobre 2022, réunion concluant par un vote à bulletins secrets à la fermeture de la piscine communautaire de Val de Briey,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** la motion contre la fermeture de la piscine communautaire de Val de Briey ci-annexée.

03 - DEMANDE D'AUDITION DU PRESIDENT DE LA CCOLC PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a sollicité pour sa réunion du 3 novembre Monsieur le Président de la CCOLC afin qu'il puisse répondre aux questions du conseil municipal sur le rapport d'activité 2021.

A l'occasion de la présentation de ce rapport intégrant les piscines communautaires et la compétence instruction du droit des sols, les conseillers municipaux pourront poser des questions sur la fermeture de la piscine et sur la restitution de la compétence instruction du droit des sols.

Constatant l'absence du Président de la CCOLC, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, rappelé ci-après,

- **DECIDE** à l'unanimité de solliciter explicitement la présence du Président de la CCOLC à la prochaine séance du conseil municipal.

Pour extrait conforme


Le Maire,
François DIETSCH.

